

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE ET
EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE DE
TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE**

SESSION 2021

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle l'examinateur concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : AMÉNAGEMENT URBAIN ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

INDICATIONS DE CORRECTION

Rappel du sujet

Vous êtes technicien principal territorial de 2^e classe au service Urbanisme et développement du territoire de la commune de Techniville (60 000 habitants), ville-centre d'une communauté d'agglomération de 110 000 habitants.

L'équipe municipale, nouvellement élue, a pris l'engagement de développer l'agriculture urbaine sur le territoire de la commune.

Dans cette perspective, votre directrice vous demande, dans un premier temps, de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur l'agriculture urbaine.

10 points

Dans un second temps, elle vous demande de proposer un plan d'actions permettant le développement des diverses formes d'agriculture urbaine sur le territoire de Techniville.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

10 points

1) Présentation du sujet

Au-delà des jardins familiaux et jardins partagés, l'agriculture urbaine recouvre une diversité grandissante de forme et de modèle qui visent à répondre aux attentes et demandes sociétales autour des questions de circuit court, réduction de l'empreinte carbone, adaptation au

changement climatique... Le développement de surfaces dédiées à l'agriculture urbaine représente pour une ville une opportunité particulièrement intéressante pour répondre aux enjeux qui pèsent sur son territoire.

La création de nouvelles surfaces cultivées permet de proposer une réponse au réchauffement climatique par l'augmentation des surfaces végétalisées qui participent à réguler l'hygrométrie et la température en milieu urbain. Ces lieux participent également à l'amélioration du cadre de vie par le paysage qu'ils créent et à renforcer le lien social et le vivre ensemble au sein des quartiers. Du point de vue économique, certains modèles rentables peuvent être développés en valorisant les circuits courts, la rentabilité de cultures fragiles, les activités pédagogiques...

En favorisant à travers ses documents d'urbanisme les différents modèles d'agriculture urbaine sur son territoire, une collectivité a donc l'opportunité de répondre aux enjeux d'amélioration du cadre de vie, de réchauffement climatique, tout en proposant des réponses autour des questions du vivre ensemble, de la résilience de son territoire, à la reterritorialisation de son alimentation, au renforcement des liens entre les zones urbaines et les zones rurales (loi NOTRe) pour un coût extrêmement réduit.

Le sujet proposé est donc particulièrement d'actualité car au delà des enjeux exposés, les modèles d'agriculture urbaines commencent seulement à se développer sur le territoire national.

Aujourd'hui les collectivités se contentent le plus souvent d'accompagner les demandes alors qu'elles pourraient promouvoir et inciter le développement de ces pratiques à travers leurs documents d'urbanismes.

Les principales difficultés du sujet :

- Le tri des informations dans les documents proposés pour cibler les différents types d'agriculture urbaine et leurs spécificités.
- Cibler les orientations qui pourraient être données aux documents d'urbanisme pour favoriser le développement des diverses formes d'agriculture urbaine.
- Etre en capacité de réinterpréter les outils existants pour promouvoir l'action publique sur ces thématiques sans avoir besoin de créer de nouveaux outils.

2) Analyse de la mise en situation et du dossier

Les documents sélectionnés proposent :

- des articles de presse généraliste illustrant des actions et initiatives locales qui permettent d'apporter un éclairage sur les attentes et les ambitions à l'origine de l'initiative ainsi que des retours d'expériences qui permettent de critiquer les modèles développés.
- Des publications universitaires ou de la presse spécialisée qui vise un public professionnel. Les informations présentées ont donc une orientation plus opérationnelle. La question de la faisabilité, et les conditions pour rendre les projets opérationnels du point de vue technique, économique, réglementaire et politiques sont plus largement développés. Les retours d'expériences, sont présentés sous un angle plus technique.
- Des articles et présentations à destinations des pouvoirs publics présentant plus précisément une approche réglementaire et légale.

Document 1 : « L'agriculture urbaine comme outil complet au service de la ville en commun » - Le Grand Romanesco (collectif) - la tribune – 8 avril 2019 – 3 pages

- Différentes fonctions sociales, économique et environnementale remplies par l'agriculture urbaine
- Le rôle des pouvoirs publics dans la promotion de ces projets

Document 2 : « Liens ville-campagne réinterrogés à travers les nouvelles préoccupations alimentaires urbaines »- Claire Delfosse – Ecole Urbaine de Lyon – 30 août 2019 – 3 pages

- Approvisionnement alimentaire, circuits courts
- Revalorisation des terres agricoles périurbaines
- Projet d'agriculture urbaine (friches, délaissée, caves champignons, ruches
- Trocs de semences, vergers conservatoire / scop en milieu rural / association mobilise des capitaux pour acheter des terres agricoles et installer de nouveaux agriculteurs
- PNR valorise les produits de terroir
- Projet alimentaire territorial porté par les intercommunalités urbaines et rurales
- Réforme territoriale loi NOTRe

Document 3 : « Stratégie agriculture urbaine » - Pouvesle, Collé, Giacché, Aubry – Techni.cités – novembre 2019 – 6 pages

- L'agriculture urbaine est une opportunité d'améliorer son cadre de vie, d'éduquer à l'environnement et à l'alimentation, mais ne peut à elle seule remplir la fonction nourricière
- La stratégie de développement de l'agriculture urbaine doit se faire en cohérence avec les autres plans d'actions : plan alimentaire territorial, plan climat...
- Zone de développement d'agriculture urbaine au PLU(i) incluant des adaptations réglementaires. Ex : installation de serres sur les toits, zonage agricole
- Echange avec les partenaires locaux nécessaire DDT, CAUE chambre d'agriculture, agences de l'eau, lycée agricole...)
- Portage politique fort
- L'identification de partenaires et la constitution d'un réseau sont prioritaires pour monter des projets, les financer, les animer transformer et écouler les productions.

Document 4 : « Comment le coronavirus va changer le visage des grandes villes »
Elsa Dicharry – Les échos – 28 avril 2020 – 1 page

- La crise sanitaire a renforcé le ressentiment d'une partie des citoyens des plus grandes métropoles contre la bétonisation dans leur commune, à rebours du discours de ces dernières années sur la densification urbaine pour lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols.
- Qualité du cadre de vie en milieu urbain
- La crise du coronavirus induira plus de changement sur la manière de pratiquer la ville que sur sa forme à proprement parler.
- Demande de natures très forte dans les villes
- Le télétravail développé massivement avec l'épidémie de covi-19 interroge sur la nécessité d'habiter dans les grandes agglomérations ou à proximité de son entreprise.

Document 5 : « L'avenir des fermes urbaines est-il en ville ? »- Kévin Badeau – Les échos – 14 avril 2020 – 1 page

- Les fermes urbaines en toitures ont un coût d'exploitation important

- il est nécessaire de valoriser ce mode de culture avec des produits qui peuvent être à forte valeur ajoutée ou avec des rendements accrus (herbes aromatiques, maraichage, petits fruits...)
- exemple des serres chauffées sur les toits permettant de livrer 10 000 paniers repas par semaines
- La location d'espaces de cultures aux habitants ou l'organisation d'événementiels permet de fiabiliser le modèle économique.
- Ce modèle ne permet pas seulement de bénéficier de produits frais en cycle court mais surtout de répondre aux attentes des citoyens d'amélioration du cadre de vie, de liens social et participe à rendre les villes plus résilientes.

Document 6 : « Nantes crée un potager géant et solidaire » - Sophie Palisse – La gazette.fr– 19 août 2020 – 2 pages

- Expérimentation initiée lors de la crise du coronavirus pour lutter contre la précarité alimentaire des plus démunis
- Le modèle s'il est concluant pourrait servir d'exemple pour la création d'un paysage nourricier en valorisant les espaces existant.
- Mise en culture des espaces disponibles identifiés par le service espaces verts
- Création de paysages nourriciers à vertus pédagogiques

Document 7 : « GrandLyon Habitat expérimente une zone dédiée à l'agriculture urbaine » -N. M. – Le progrès – 29 août 2020 – 1 pages

- Exemple de mise en place d'un potager dédié aux logements sociaux environnant.
- Pratiques culturelles, mixité échanges avec comme destinataires les habitants des logements.
- Réaménagement des abords des grands ensembles permettant d'améliorer le cadre de vie et proposer une autre forme d'usage de ces espaces.

Document 8 : « Promouvoir l'agriculture dans les PLU / PLUi » - Sarah Olei – Cerema.fr – mise à jour 26 avril 2019– 3 pages

Le PLU(i) peut promouvoir l'agriculture urbaine à travers :

- le rapport de présentation qui explique et expose la manière dont le PLUi tient compte de la préservation et de la mise en valeur de l'environnement
- le Projet d'aménagement de développement durable (PADD) qui définit les orientations générales des politiques d'aménagement et de protection des espaces agricoles et forestiers et fixe les objectifs chiffrés de modérations des consommations d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain
- Les orientations d'aménagement et de programme (OAP) qui permettent d'exprimer de manière qualitative les stratégies et ambitions en terme d'aménagement et peuvent servir à valoriser des espaces agricoles, l'environnement, les paysages
- Le règlement qui délimite les différents zonages, permet de protéger les terres agricoles en raison de leurs potentiels, fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune des zones

Document 9 : « Une cité maraîchère pousse à Romainville » - Sophie Palisse - Technicités - 23 janvier 2020 - 2 pages

Exemple d'une politique municipale volontariste dans le cadre d'un programme de rénovation urbaine.

3) Proposition de plan détaillé

Avertissement : il s'agit d'une proposition de plan, et non d'un plan type.

En-tête

Comme indiqué dans la note de cadrage de l'épreuve, il est attendu une présentation du rapport sous la forme suivante :

Commune de Techniville

Service Urbanisme et développement du territoire

RAPPORT

à l'attention de la directrice de l'urbanisme et développement du territoire

Objet : le développement de l'agriculture urbaine

Références (mention facultative) : celles des principaux textes juridiques ou officiels fondant le cas échéant le rapport

Introduction

*Rappel du cadrage : Le rapport avec propositions doit comporter **une unique introduction** d'une vingtaine de lignes rappelant le contexte et comprenant impérativement **l'annonce de chacune des deux parties** (partie informative / partie propositions). Les candidats doivent veiller à ce que l'annonce du plan aille au-delà d'une simple annonce de la structure de la copie et porte sur le contenu précis de chacune des parties.*

Éléments pouvant être abordés en introduction :

Même si elle ne peut à elle seule remplir la fonction nourricière, l'agriculture urbaine n'est-elle une opportunité pour une collectivité d'améliorer son cadre de vie, d'éduquer à l'environnement et à l'alimentation ?

Plan détaillé

Rappel du cadrage : Les deux parties sont organisées en sous-parties. Le plan est impérativement matérialisé par des titres comportant des numérotations en début des parties et sous-parties. Une transition est attendue entre la première et la deuxième partie.

PARTIE I. Les potentialités de l'agriculture urbaine pour les territoires

A. Une réponse à de nombreux enjeux et défis

- 1) Des enjeux environnementaux et économiques

Documents : 1, 2, 3, 5,

Le souci d'une alimentation saine conduit les citoyens à se préoccuper des questions agricoles, à initier des mouvements associatifs d'économie locale et solidaire.

La création de nouvelles surfaces cultivées permet de proposer une réponse au réchauffement climatique par l'augmentation des surfaces végétalisées qui participent à réguler l'hygrométrie et la température en milieu urbain.

Les terres agricoles périurbaines doivent permettre le développement de productions maraichères de cycles courts pour être rentables.

Pour cela elle doit proposer une réelle valeur ajoutée en proposant des produits d'exception comme des fruits et légumes à forte valeur ajoutée et cultivés en l'absence de traitement phytosanitaire.

Alors que les coûts de productions sont plus élevés qu'en milieu rural, il est essentiel de diversifier et fiabiliser les sources de revenus pour l'exploitant.

La vente à des restaurateurs, la vente de paniers hebdomadaires permettent de garantir à l'agriculteur un débouché pour sa production.

En plus de la vente de la production, il est possible de développer des activités annexes comme la location de parcelles à des particuliers, l'animation d'ateliers pédagogiques, l'accueil de groupes comme des séminaires d'entreprises qui constitueront des sources de revenus complémentaires.

2) Des enjeux liés au vivre-ensemble et à l'éducation

Documents : 1, 2, 5, 6, 7

Le modèle du jardin partagé se développe essentiellement autour des notions de lien social et intergénérationnel mais aussi de pédagogie.

Ils valorisent des espaces disponibles en reconquérant des friches, des lieux peu utilisés, pour répondre à la demande grandissante de nature, d'amélioration du cadre de vie, de lutte contre les îlots de chaleur urbains.

Dans des milieux extrêmement contraints, des formes d'agriculture urbaines alternatives et plus spécifiques peuvent se développer comme la mise en place de ruches, de bacs hors sols et de serres en toitures ou la production de champignons dans des caves.

La valorisation des bio-déchets ou la gestion des eaux pluviales illustrent alors des solutions pour sensibiliser à la transition écologique.

En proposant le plus souvent la création de paysages nourriciers, le jardinage partagé permet également aux citoyens de se réapproprier leur alimentation.

B. Les outils à développer

Documents : 1, 3, 4, 8

1) Avec l'appui de la loi NOTRe, et du Projet Alimentaire Territorial proposé par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, des politiques de protection des terres cultivables ont pu être mise en place dans les intercommunalités.

Les effets conjugués de ces lois et des outils de protections mis en place lors des révisions des PLU(i) ont permis la revalorisation des terres agricoles périurbaines pour développer une production alimentaire locale.

La stratégie de développement de l'agriculture urbaine doit se faire en cohérence avec les autres plans d'actions, plan alimentaire territorial, plan climat...

Les échanges avec les partenaires locaux (DDT, CAUE chambre d'agriculture, agences de l'eau, lycée agricole...) sont essentiels.

2) L'identification de partenaires et la constitution d'un réseau sont prioritaires pour monter des projets, les financer, les animer transformer et écouler les productions.

Les citoyens impliqués comme acteurs du changement se mobilisent à travers des projets comme les trocs de semences, les vergers conservatoires, le développement de Scop en

milieu rural et d'associations qui mobilisent des capitaux pour acheter des terres agricoles et installer de nouveaux agriculteurs.

Le rôle des pouvoirs publics est donc essentiel pour mettre en place le cadre et les infrastructures favorisant le développement de projets.

3) Les outils existants des PLU(i) peuvent être utilisés pour promouvoir des zones de développement d'agriculture urbaine au PLU(i) incluant des adaptations réglementaires ex installation de serres sur les toits, la mise en place de zonage agricole protégeant les terres des spéculations foncières, ou l'utilisation des Orientations d'Aménagements et de programmation dans les projets urbains pour favoriser l'implantation de zones cultivables dans des éco-quartiers ou des zones d'activités.

Au croisement de nombreux enjeux économique, environnementaux, sociaux, le développement de l'agriculture urbaine est avant tout conditionné par une politique publique forte. C'est porté par une volonté politique retranscrite dans les documents d'urbanisme et la promotion des structures associatives, qu'il sera possible de mixer l'agriculture urbaine professionnelle et non professionnelle, pour créer une dynamique suffisante pour le développement de projets et leur inscription durable dans le territoire.

PARTIE II. Créer une dynamique durable de développement de l'agriculture urbaine sur le territoire de Technville

A. La mobilisation des acteurs pertinents en interne et en externe

Afin d'ancrer de manière durable une dynamique de développement de l'agriculture urbaine, il sera nécessaire d'identifier tous les potentialités présentes sur le territoire. Pour ce faire il conviendra d'établir un diagnostic de ces potentialités en recensant les lieux potentiels d'implantations, les partenaires à associer, ainsi que les dispositions réglementaires qui permettront le développement des différentes formes d'agriculture urbaines sur le territoire.

Dans un premier temps il conviendra de constituer une équipe projet associant les services ressources de la ville et de l'intercommunalités comme les services de l'urbanisme, du foncier, des espaces verts, mais aussi des bâtiments, et de l'éducation, de l'enfance... pour diagnostiquer les potentialités de valorisation des surfaces disponibles.

Il sera également nécessaire d'associer les services de communication ainsi que ceux en charge des relations aux habitants, aux associations... pour pouvoir communiquer de manière efficace avec le public, l'objectif étant de rassembler les partenaires publics et privés autour de ce projet.

Pour mener à bien ce projet, il conviendra de désigner un directeur de projet qui devra constituer une équipe pour développer chacun de ces axes. Compte tenu de la forte diversité des missions et des expertises, il serait souhaitable de désigner un chargé de projet pour chaque axe, afin d'animer les groupes de travail et synthétiser les propositions.

Le chargé de projet autour de la recherche de foncier devra s'entourer de référents dans chacun des services identifiés pour établir un diagnostic des potentialités. Il pourra au besoin missionner des professionnels qualifiés : écologue, économiste...pour étudier les faisabilités de valorisation en agriculture urbaines des sites envisagés sur domaines publics et privés.

Le groupe de travail pourra alors proposer une cartographie et une typologie de site qui seront classés en fonction de leur destination (économique, associative) et du niveau d'investissement nécessaire pour les rendre opérationnels.

Le groupe de travail autour de la recherche de partenaire devra mobiliser les partenaires institutionnels, chambre d'agriculture, de commerce, agence de l'eau, de l'environnement, pour faire communiquer autour du projet. Avec l'appui de ces partenaires, il conviendra

d'établir quelle stratégie sera la plus efficace pour favoriser l'implantation d'activités agricoles rentables, ainsi que les conditions d'installations.

Une démarche de benchmark auprès d'autres collectivités ou des pays voisins pourrait être utile pour évaluer la qualité et les potentialités des actions proposées.

Les appels à projets pour l'installation d'activités agricoles innovantes, la mise à disposition de terres communales pour permettre l'installation de jeunes agriculteurs, la recherche de financement public et/ou participatifs sont autant de pistes qu'il conviendra d'explorer.

Une fois finalisés, les diagnostics seront présentés devant un comité technique qui réunira les chargés de projets des deux groupes de travail, le directeur de projet, ainsi que les responsables des directions principalement impactés (espace vert, urbanisme, foncier, bâtiment...) pour partager les diagnostics et valider les propositions présentées au Comité de Pilotage qui assurera le portage politique de la démarche.

B. La mise en œuvre opérationnelle et la valorisation du projet

1) Une fois les orientations validées, le directeur de projet lancera la phase opérationnelle pour chacun des groupes.

Pour traiter la question des outils réglementaires à mettre en place pour permettre le bon développement du projet, pourra être abordé l'aspect zonage du PLU(i) par la protection des terres agricoles par un zonage restrictif.

La valorisation de friches urbaines pourra être abordée en mettant en place des OAP sur de grands tènements pour encadrer les projets de valorisation foncière en prévoyant des emprises pour une activité d'agriculture urbaine.

Un travail sur le règlement d'urbanisme pourrait être mené pour étudier la possibilité de développer des toitures végétalisés compatible avec une pratique d'agriculture urbaine, en favorisant la mise en place de structure à même de recevoir des charges suffisantes pour proposer des projets de cultures sur les toits, ou en permettant le développement de structures de cultures comme des serres qui ne seraient pas comptabilisé dans les surfaces habitables.

2) L'autre axe de travail sera la communication. Il s'agira dans un premier temps de développer une stratégie de communication vers tous les publics cibles comme les agriculteurs, les associations de jardins partagés et familiaux existant, les unions de quartiers, pour faire connaître les dispositifs qui seront proposés.

La mobilisation des acteurs institutionnels comme les chambres d'agriculture et de commerce ou les propriétaires de grands tènements fonciers comme les bailleurs sociaux, les établissements de portages fonciers, les SEM et SPL devra permettre d'identifier les réserves foncières potentiellement valorisables et proposer les conditions de leurs valorisation.

3) Il conviendra alors de proposer une stratégie d'accompagnement pour l'installation d'activités économique agricole. Cette stratégie pourra se décliner sur plusieurs champs, comme la recherche et la mise à disposition de terres cultivables, l'accompagnement à l'installation de jeunes agriculteurs par le biais de subventions et / ou de mise en place de financements participatifs.

Le développement de programmes pédagogiques autour de l'environnement, la nature, l'alimentation dans le cadre des programmes périscolaire pourra être proposé pour diversifier les sources de revenu.

La mobilisation des associations de jardinage existantes pour parrainer la création de nouvelles associations ou la prise en charges des investissements pour la création de nouveaux jardins partagés par la collectivité seront des pistes à explorer pour répondre et accroître la demande de terrain à cultiver.

La rédaction d'une convention commune a l'ensemble des terrains publics cultivés pourrait permettre de rendre accessible à la visite ses espaces pour que ces lieux ne soient pas à l'usage exclusif d'un groupe mais visitable par l'ensemble des citoyens.

Conclusion

Rappel du cadrage : la conclusion est facultative. Elle peut toutefois utilement souligner l'essentiel, sans jamais valoriser les informations oubliées dans le développement.

Éléments pouvant être abordés en conclusion :

Ainsi l'investissement des communes dans le développement de l'agriculture urbaine pourrait être une réponse à l'adaptation au changement climatique et à l'amélioration du cadre de vie, en augmentant de manière significative, et à moindre coût pour la collectivité, les surfaces végétales cultivées par les acteurs privés.